

PROCES-VERBAL

Le vendredi 11 juillet 2025 à 19H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉNAGER Louis, Maire.

Présents : M. MÉNAGER Louis, Mme TEMPLON Patricia, Mme VEILLARD Sylvie, M. MESSE Marcel, Mme LE GOFF Patricia, Mme LION Annick, M. BRACKE Olivier, M. MAZURE Jean-Michel,

Absents excusés : M. BLOT Stéphane, M. PILET Anthony, Mme COLLERAIS Emilie, M. LERETRIF Etienne, Mme HALET Fabienne, Mme BEUCHER Martine.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Mme TEMPLON Patricia.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 8

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

NUMERO DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION
2025.07.01	Offre de financement pour le chaucidou et la géothermie/relamping de l'Espace Albert Sauvée
2025.07.02	Offre de prêt relais pour préfinancer les subventions et le FCTVA du chaucidou et la géothermie/relamping de l'Espace Albert Sauvée

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

[2025.07.01 – Offre de financement pour le chaucidou et la géothermie/relamping de l'Espace Albert Sauvée](#)

M. Louis MÉNAGER rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 250 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 12 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2037

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 250 000,00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/09/2025, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,81%
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Offre de prêt relais pour préfinancer les subventions et le FCTVA du chaudiou et la géothermie/relamping de l'Espace Albert Sauvée

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Débats

Ce point n'a pas fait l'objet de débats.

[2025.07.02 – Avis sur le projet du schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux \(SAGE\) de la Vilaine](#)

M. Louis MÉNAGER rappelle que pour les besoins de préfinancement des subventions et du FCTVA de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 200 000 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée en date du 10/07/2025 par La Banque Postale (en annexe à la présente délibération dont elle fait partie intégrante), et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Nature		Prêt relais
Montant du contrat de prêt :		200 000 €
Durée du contrat de prêt :		3 ans à compter de la date de versement des fonds
Objet du contrat de prêt :		Préfinancer les subventions et le FCTVA pour les investissements : réfection et élargissement en chaudière de la voie communale n°1, installation de géothermie pour alimentation de la pompe à chaleur qui assure le chauffage de l'Espace Albert Sauvée et opération de relamping complet par le changement des lampes d'origine par des éclairages LED
Taux d'intérêt		3,710 %
Base de calcul des intérêts		30/360
Modalités de remboursement		Paielement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds		Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 10 septembre 2025
Garantie		Néant
Commission d'engagement		200 € soit 0,1 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé		Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
Modalités de contractualisation		Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. Le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vote : pour : 08, contre : 00, abstention : 00

Débats

Ce point n'a pas fait l'objet de débats.

Procès-verbal affiché sur le site de la commune le

Diffusion aux conseillers municipaux le

Le Maire,

Louis MENAGER

La secrétaire de séance,

Patricia TEMPLON